

CRÉATION D'ENTREPRISE : UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Plateforme locale, Initiative Ouest Provence (IOP) aide les créateurs ou repreneurs d'entreprise en leur donnant un coup de pouce décisif dans le financement de leur dossier.

Pour ne pas vous perdre dans les méandres de la création d'entreprise, IOP vous appuie dans le montage de votre projet et vous accompagne jusqu'à la réussite économique. Elle peut vous accorder un prêt d'honneur, sans intérêt ni garantie personnelle. Il fera office de levier décisif auprès des banques, en facilitant le prêt bancaire. Ce prêt d'honneur est accordé par un comité d'agrément sur la base du dossier que les professionnels de la plateforme vous auront aidé à constituer.

Vous viendrez présenter votre projet devant ce comité d'experts composé de chefs d'entreprises, banquiers, experts-comptables, conseillers techniques... qui décidera de la nature et du montant du prêt. La moyenne des prêts d'honneur d'IOP en 2012 s'élevait 5200 euros. La plateforme peut également vous donner accès à d'autres aides financières. Sur le même principe, elle attribue aussi des prêts à des entreprises ayant des projets de développement, pouvant aller jusqu'à 25000 euros et remboursables sur cinq ans.

Vous voulez vous lancer? Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'association

LES PROFILS D'IOP

69% des créateurs aidés sont sans emploi
44% des porteurs de projets sont des femmes
34% de création de commerces
32% pour les services à la personne
2,65 emplois par entreprise

LES CHIFFRES D'IOP EN 2012

38 des créateurs aidés sont sans emploi
78 des porteurs de projets sont des femmes
260 500 € de prêts d'honneur engagés
2,1 millions d'euros d'investissements par les entreprises

Initiative Ouest Provence :

La Pyramide, place Champollion,
1, rue de l'Équerre, 13800 Istres.

Tél. : 04 42 56 53 13.

Site : contact@initiative-ouestprovence.com

CITÉSLAB, DE L'IDÉE AU PROJET

IOP porte depuis 2011 CitésLab qui vient compléter son champ d'intervention. En effet, le dispositif accompagne les personnes souhaitant créer leur entreprise ou leur association mais qui n'en sont qu'au stade de l'idée. La conseillère, Magali Morineaux, vous aide dans la formalisation de votre projet. Elle vous ouvre toutes les portes pour vous insérer dans le tissu économique local. Vous pourrez alors décider de vous lancer seul si vous en avez la capacité ou de solliciter un prêt d'honneur auprès d'IOP (article ci-dessus).

Passer de l'idée au projet et du projet à la réalité, voici l'objectif visé par Citéslab qui depuis son démarrage a accueilli plus de 150 personnes et permis 71 créations d'activités (finalisées par une immatriculation) sur le territoire intercommunal. 76 % d'entre eux sont des demandeurs d'emploi. 32 % sont des habitants de Miramas.

Lundi et vendredi matin à la Maison de quartier.

Lundi et vendredi après-midi au centre social Giono.

Sur rendez-vous au 04 42 56 53 13.



LAURA BAROZ SUIVIE PAR CITÉSLAB

S'il est un métier méconnu et pourtant indispensable, c'est bien celui de thanopracteur. Laura Baroz apporte les derniers soins à vos chers disparus.

La trentenaire a abandonné son métier d'ambulancière pour rendre un aspect digne aux personnes décédées. Une activité qui demande autant de savoir-faire que de psychologie. *"C'est la curiosité qui m'a guidée vers ce métier, explique Laura Baroz. Mon précédent métier m'amenait souvent vers le cimetière et c'est en voyant un véhicule signé « Thanopracteur » que je me suis renseignée sur cette activité."* Après un concours qui ne garde que cinquante-cinq personnes sur deux cents

candidats, le diplôme en poche, Laura se lance. Le Plie (plan local pour l'insertion et l'emploi) la dirige vers CitésLab et IOP: *"J'ai reçu un accueil formidable et professionnel. Magali Morineaux m'a guidée et conseillée dans toutes mes démarches et je suis devenue auto-entrepreneur depuis le mois d'octobre."* Déterminée, la jeune femme travaille désormais avec la mairie de Miramas, qui fait toujours appel à un autre réseau. En effet, ce sont les entreprises de pompes funèbres, privées ou municipales, qui la mettent en relation avec les familles, les soins pouvant être réalisés en chambre funéraire comme à domicile.